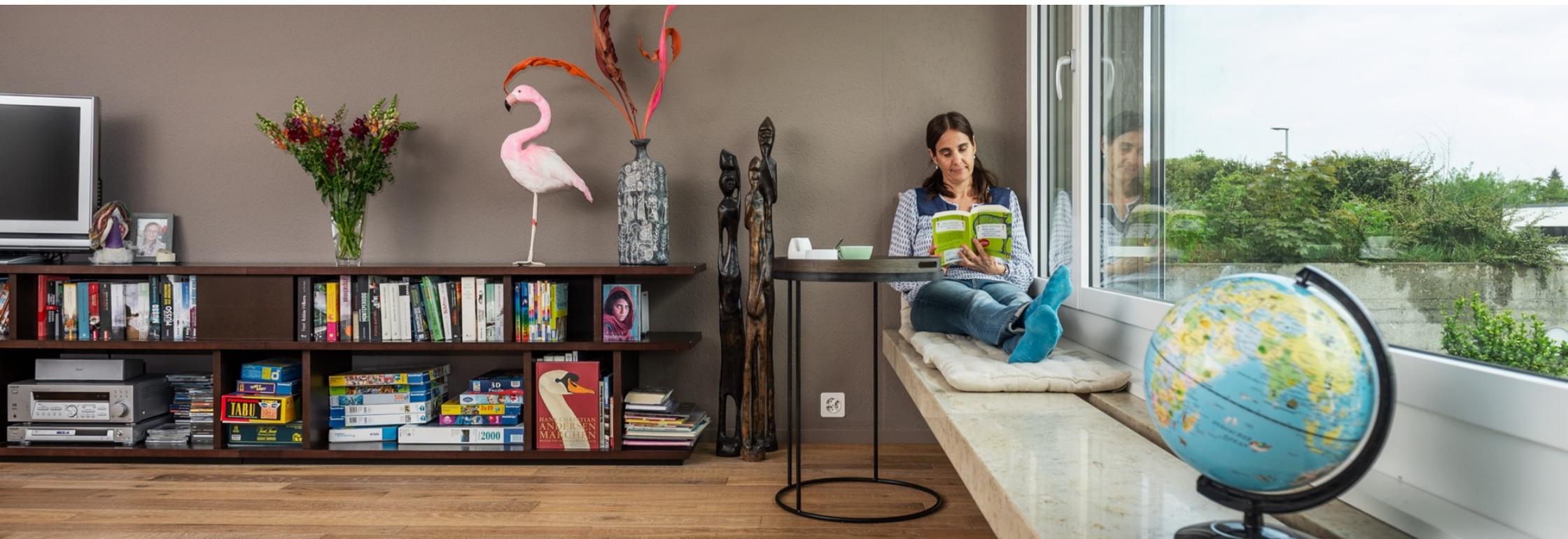


Le Programme Bâtiments en un coup d'œil



Le crépi s'effrite?



An illustration of a house during a heavy rainstorm. The house is a simple, single-story structure with a light beige facade, a dark brown door, and three teal-colored windows. A chimney is visible on the roof. The sky is dark blue with grey, scalloped clouds. Numerous white diagonal lines represent heavy rain falling across the scene. The house shows signs of wear, with small cracks on the walls and roof. The foreground consists of a green lawn and a grey ground line.

Le toit présente des fuites?

Le chauffage rend l'âme
– que faire?



Vous avez à cœur de rendre votre nouveau foyer efficace sur le plan énergétique?



Les enfants quittent le nid...



Vous souhaitez faire une action pour le climat?



Dans ce cas, il est temps de procéder à un assainissement énergétique du bâtiment

Le Programme Bâtiments



Sommaire

Objectifs du programme: réduire les émissions de CO ₂ des bâtiments	12
Des programmes cantonaux différents reposant sur une base commune	13
Subventions issues de la taxe sur le CO ₂	14
Le Programme Bâtiments porte ses fruits	15
Avantages du programme	18
Une chance pour le secteur de la construction	27
Recevoir des subventions	33

A photograph of two young girls in a child's bedroom. The girl on the left, wearing a red dress, stands and holds a pink party hat. The girl on the right, wearing a yellow dress, sits on a red and white polka-dot rug, focused on a small object in her hands. In the foreground, a large white dollhouse with pink roofs is visible. The room features a wooden bunk bed with a storage bag hanging from it, a white shelf unit, and a drawing of a spiral on the wall. A skylight in the ceiling provides natural light.

À propos du programme

Subventionnement d'assainissements énergétiques de biens immobiliers

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient financièrement les propriétaires de biens immobiliers qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire la **consommation d'énergie** et les **émissions de CO₂** des biens immobiliers.

Sont par exemple subventionnés l'**isolation thermique** de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux **énergies renouvelables**, la construction et le raccordement à un **réseau de chaleur** ainsi que les **assainissements énergétiques** complets satisfaisant par exemple le label **Minergie®** et les nouveaux bâtiments répondant aux normes **Minergie®-P** ou **CECB® A/A**.

Objectif: réduire les émissions de CO₂ des bâtiments

33%

des émissions de CO₂ en Suisse sont générées par les bâtiments

66%

des bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles ou de l'électricité

Près de

1 mio

de maisons ne sont pas ou seulement très peu isolées

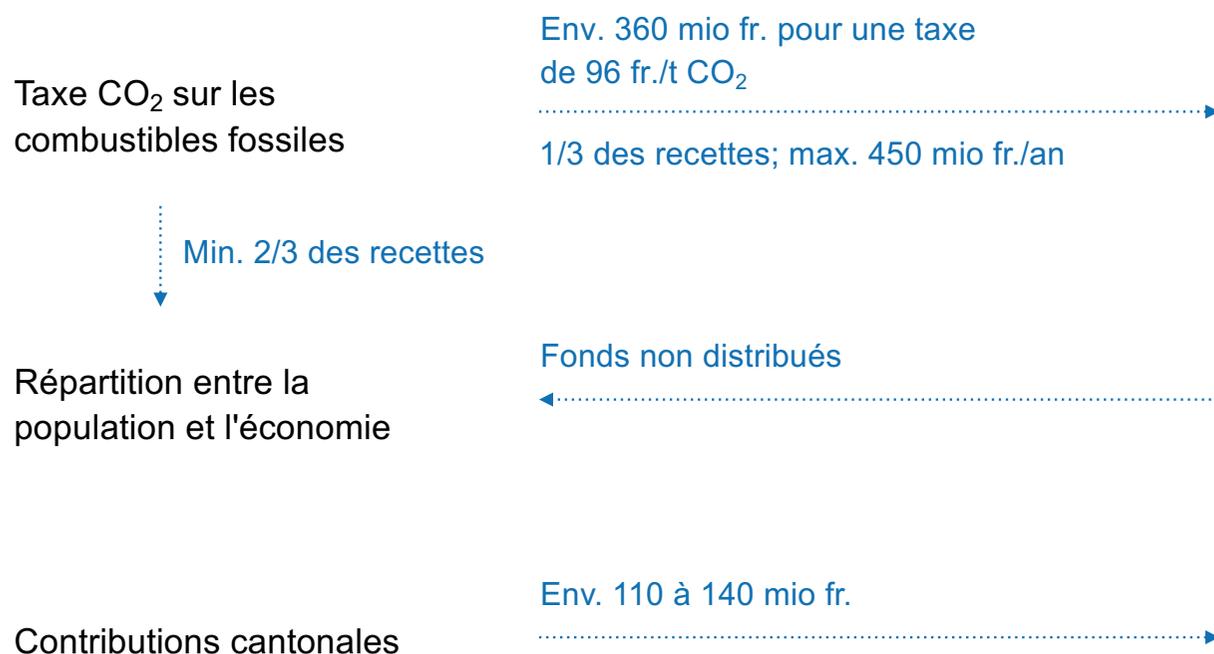
Le Programme Bâtiments contribue significativement à l'assainissement énergétique du parc immobilier et à la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Il se base sur l'art. 34 de la loi sur le CO₂ et constitue un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse.



Des programmes cantonaux différents reposant sur une base commune

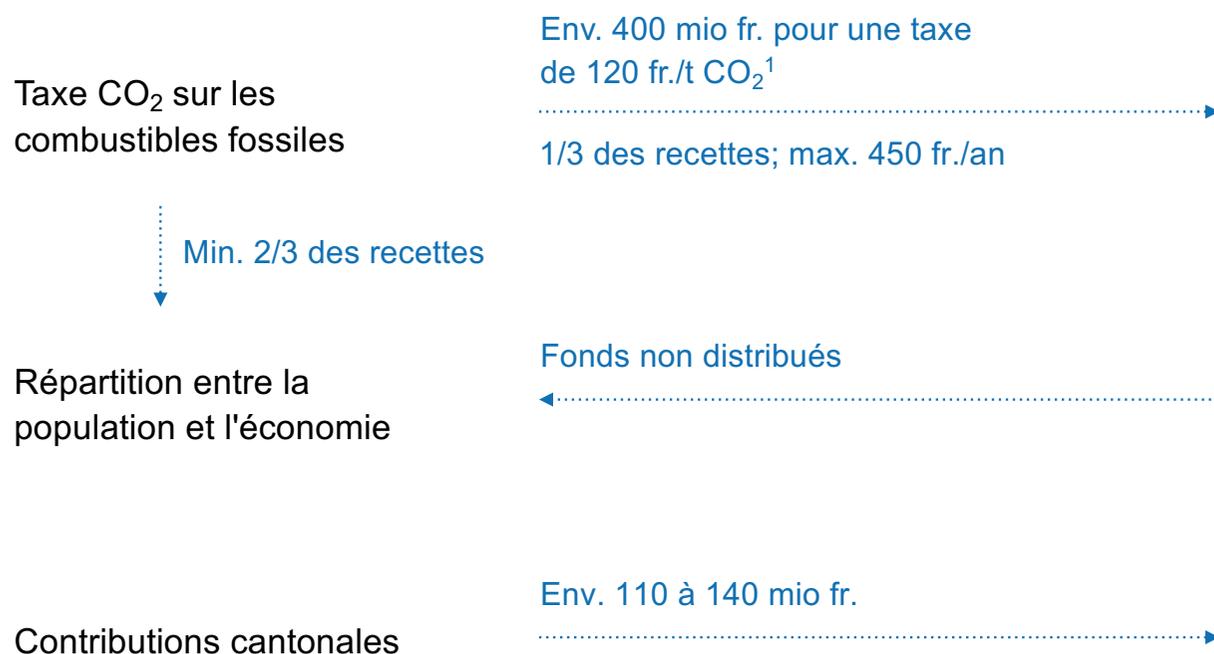
- Chaque canton dispose de son propre Programme Bâtiments, qu'il définit et met en œuvre sur la base d'exigences nationales communes. Les particularités locales sont ainsi prises en compte.
- Sur la base du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa), les cantons déterminent les mesures sujettes à subvention en vue de réduire les émissions de CO₂ ainsi que le montant de ces subventions. Ceci explique pourquoi il y a parfois de grandes différences entre les cantons. Le site www.leprogrammebatiments.ch fournit des informations sur les mesures subventionnées et les conditions d'octroi des subventions.
- Les cantons traitent les demandes de subventions et versent les contributions de soutien.
- Les programmes cantonaux sont principalement financés par le biais de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles fossiles, complétée par des ressources budgétaires cantonales.
- La Confédération veille au respect des exigences légales.

Subventions issues de la taxe sur le CO₂ (2021)



Le Programme Bâtiments
(env. 470 à 500 mio fr. par année)

Subventions issues de la taxe sur le CO₂ (à partir du 1.1.2022)

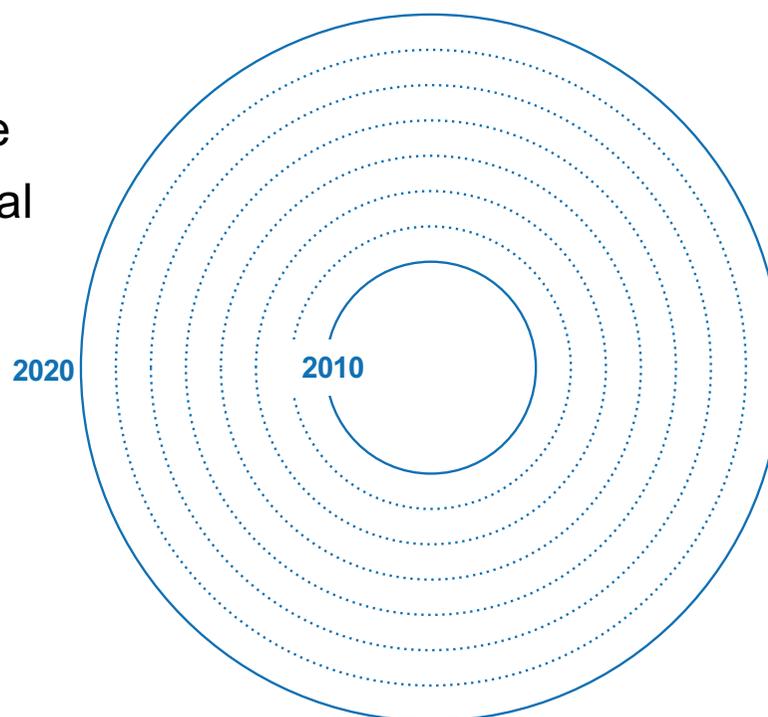


Le Programme Bâtiments
(env. 510 à 540 mio fr. par année)

¹ Taux maximal de la taxe selon la loi sur le CO₂

Le Programme Bâtiments porte ses fruits

Entre 2010 et 2020, des subventions à hauteur de **2,3 mia de francs** au total ont été versées.



Réduction annuelle des besoins en énergie de

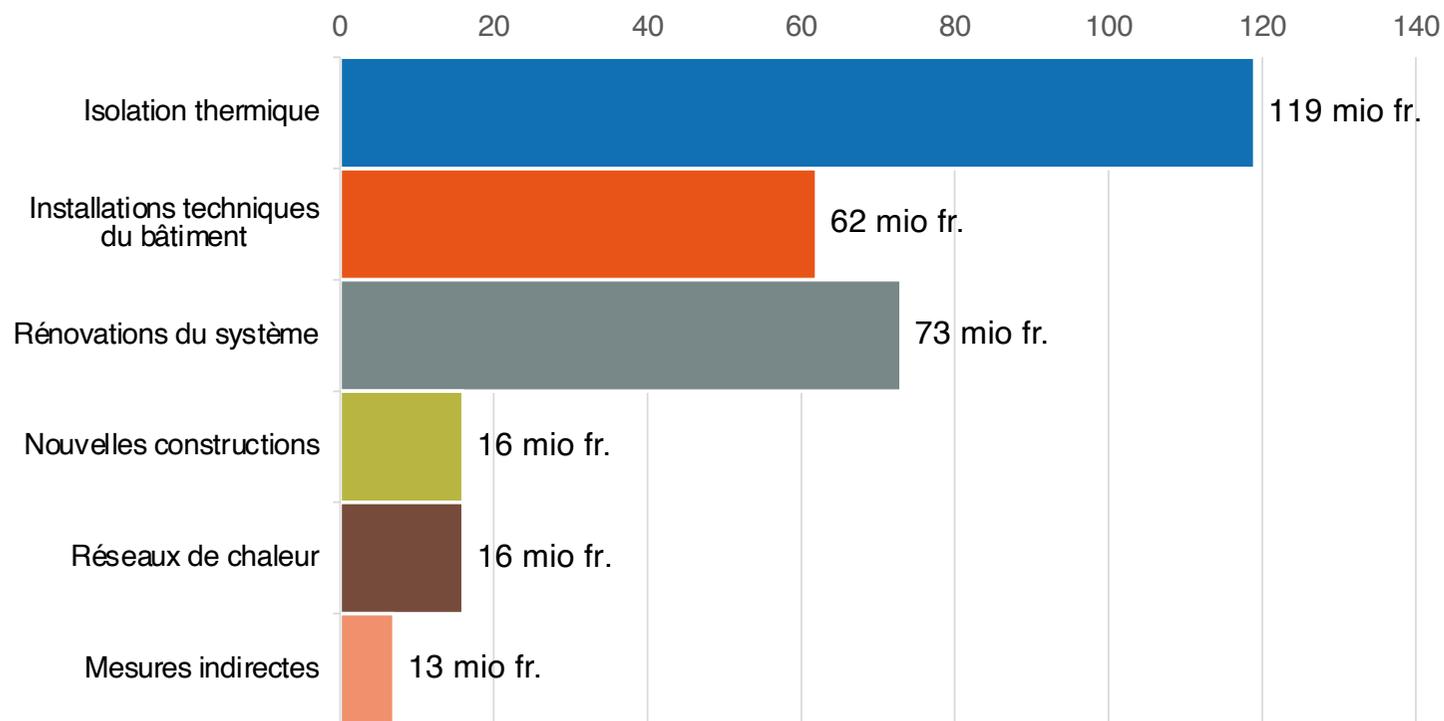
2,5 mia
de kWh

Réduction annuelle des émissions de CO₂ de

0,7 mio
de tonnes



En 2020, 299 mio de francs ont été versés au total



2020 a été une année record pour le Programme Bâtiments

- Les versements, de 299 millions de francs, n'ont jamais été si élevés depuis la création du programme. Ils ont augmenté de 13% par rapport à 2019, malgré la pandémie du coronavirus.
- L'augmentation a été particulièrement marquée dans le domaine des installations techniques du bâtiment : 7155 systèmes de chauffage ont été remplacés (+75% par rapport à 2019). Avec 62,3 millions de francs, les versements ont augmenté de 65% par rapport à l'année précédente.
- Les versements alloués aux rénovations de systèmes ont également augmenté de plus d'un cinquième par rapport à l'année précédente.



En 2020

8050 bâtiments ont été isolés



7155 chauffages ont été remplacés



725 installations solaires thermiques ont été installées



2240 bâtiments ont bénéficié d'un assainissement énergétique complet



235 nouvelles constructions hautement efficaces ont été soutenues





Avantages du
programme

Protection du climat

Une meilleure isolation peut réduire jusqu'à **50%** les émissions de CO₂ d'un chauffage fossile. Si l'on chauffe en recourant aux énergies renouvelables, les émissions sont alors quasi nulles.



Rentabilité

Les assainissements énergétiques sont rentables financièrement – si l'on tient compte de l'ensemble de la durée de vie.



Coûts moins élevés

- Coûts d'investissement moins élevés grâce aux subventions et à des allégements fiscaux
- Coûts énergétiques nettement moins élevés grâce à une plus grande efficacité énergétique
- Maintien voire augmentation de la valeur du bien immobilier



Éviter la perte de valeur

- Augmentation des frais de chauffage pour les combustibles fossiles en raison de l'augmentation de [la taxe sur le CO₂ à partir du 1.1.2022 à 120 francs par tonne de CO₂](#).
- Les biens immobiliers équipés d'un chauffage au mazout ou au gaz perdent de leur attrait

« Les propriétaires qui ne procèdent pas à un assainissement ou qui continuent de miser sur le chauffage au mazout ou au gaz pourraient s'exposer à une perte de valeur de leur bien immobilier dans le futur. »

Mario Cavigelli, président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)



Confort d'habitation accru

- Climat intérieur plus agréable grâce à l'assainissement de l'enveloppe
- Entretien réduit et réglage optimisé grâce à des installations techniques modernes du bâtiment



Les assainissements sont aussi payants pour les bailleurs

- Diminution du nombre de changements de locataires et plus forte attractivité du logement sur le marché
- Maintien voire augmentation de la valeur du bien immobilier
- Répercussion possible sur les locataires des coûts d'assainissement apportant une plus-value
- Réduction des charges en contrepartie



« Amélioration de la qualité de vie et baisse des coûts énergétiques »

La famille Späti devant sa maison individuelle à Langendorf (SO)

Situation de départ	Maison individuelle des années 1970 mal isolée
Assainissement	Isolation de l'enveloppe du bâtiment et remplacement des installations techniques par une pompe à chaleur air-eau et un système d'aération (label Minergie®)
Réduction des besoins en énergie	- 70 %



Coûts d'investissement

~ 133 300 fr.

Économies totales

~ 41 900 fr.

(valeur effective sur 30 ans)

Subventions y c. déductions fiscales

~ 51 000 fr.

Coûts d'énergie et d'exploitation économisés

~ 124 200 fr.

(valeur effective sur 30 ans)

« De locataire sceptique à locataire heureux »

Rudolf Marti devant son immeuble collectif à Ostermundigen (BE)

Situation de départ	Immeuble collectif de 1971 mal isolé
Assainissement	Isolation de l'enveloppe du bâtiment et installation de capteurs solaires pour l'eau chaude
Réduction des besoins en énergie	- 75 %



Coûts d'investissement

~ 179 800 fr.

Économies totales

~ 164 100 fr.

(valeur effective sur 30 ans)

Subventions y c. déductions fiscales

~ 80 200 fr.

Coûts d'énergie et d'exploitation économisés

~ 263 700 fr.

(valeur effective sur 30 ans)

De couvreur à pionnier de l'énergie

Karl Streule, propriétaire de l'entreprise Streule + Alder, a reconnu très tôt que les bâtiments jouaient un rôle crucial pour le climat et un avenir énergétique durable. Au fil des ans, il a fait de son entreprise de couverture une PME fière d'être une référence dans la région de Rohrschach en matière d'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments et de construction d'installations solaires.

[Cliquez ici pour lire toute l'histoire](#)



Une maison écologique sans ciment ni chauffage central

Magali et Stefan Caron ont réalisé la maison de leurs rêves à Vollèges (VS), et il s'agit là d'un projet pionnier: leur nouvelle maison (CECB A/A) est faite de matériaux naturels et non polluants, qui ne contiennent presque aucune énergie grise. L'énergie pour l'électricité et la chaleur est fournie par le soleil.

→ [Vidéo sur www. leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)





Une chance pour le
secteur de la construction

Une chance pour le secteur de la construction

Investissements supplémentaires à hauteur de **415 mio de francs¹** et plus de **1100¹** équivalents plein temps supplémentaires grâce au Programme Bâtiments.

Besoins d'assainissement

Les besoins d'assainissement du parc immobilier suisse sont encore très importants.

Rentabilité

Les assainissements énergétiques sont rentables financièrement sur l'ensemble de la durée de vie.

Marché

L'argument de la protection du climat est très important pour les maîtres d'ouvrage.

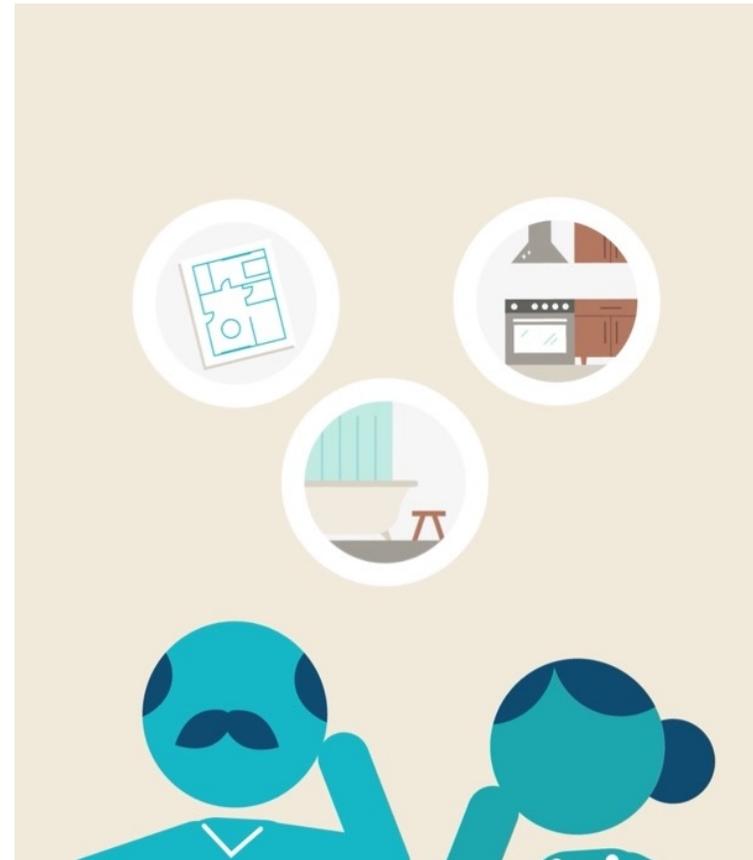
Les maîtres d'ouvrage attendent de leurs prestataires une compétence dans les questions énergétiques et des offres correspondantes.

¹ Chiffres 2020



Besoin accru de conseils pour des assainissements énergétiques

- La protection du climat – ou les assainissements énergétiques – sont un sujet important pour les propriétaires de biens immobiliers.
- Le besoin de conseils est grand.
- Il est recommandé de commencer par un CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments avec des recommandations) ou un conseil incitatif «Chauffez renouvelable» pour le changement de chauffage.
- Les maîtres d'ouvrage ont besoin de **conseils compétents** lors de la mise en œuvre.



Un conseil compétent dans les questions énergétiques s'avère payant

Les PME du secteur de la construction peuvent également tirer profit du programme d'encouragement. Un conseil compétent est payant.

Fidélisation de la clientèle

Un conseil approprié améliore la satisfaction de la clientèle et renforce sa fidélisation.

Recommandations

Des clients satisfaits constituent la meilleure publicité – cela s'applique également aux assainissements énergétiques.

Vision à long terme

Il est souvent judicieux d'envisager un assainissement global (en plusieurs étapes) plutôt qu'une mesure isolée.

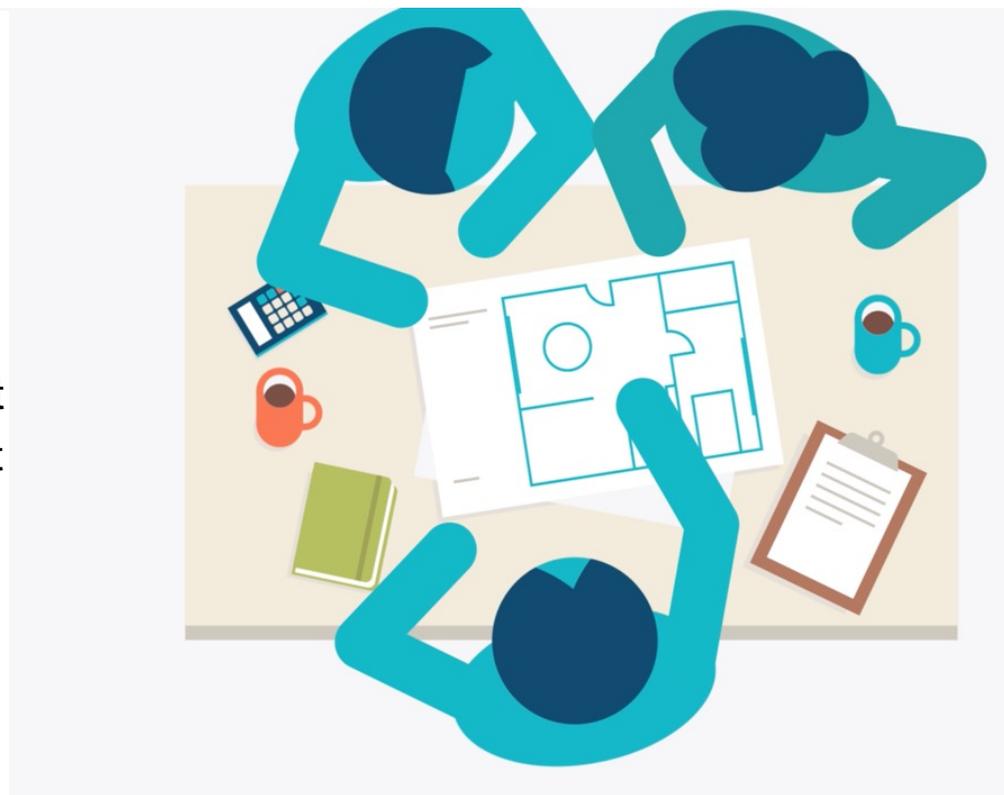
Les PME du secteur de la construction peuvent tirer profit des offres de formation continue de leurs associations de branche pour les assainissements énergétiques.

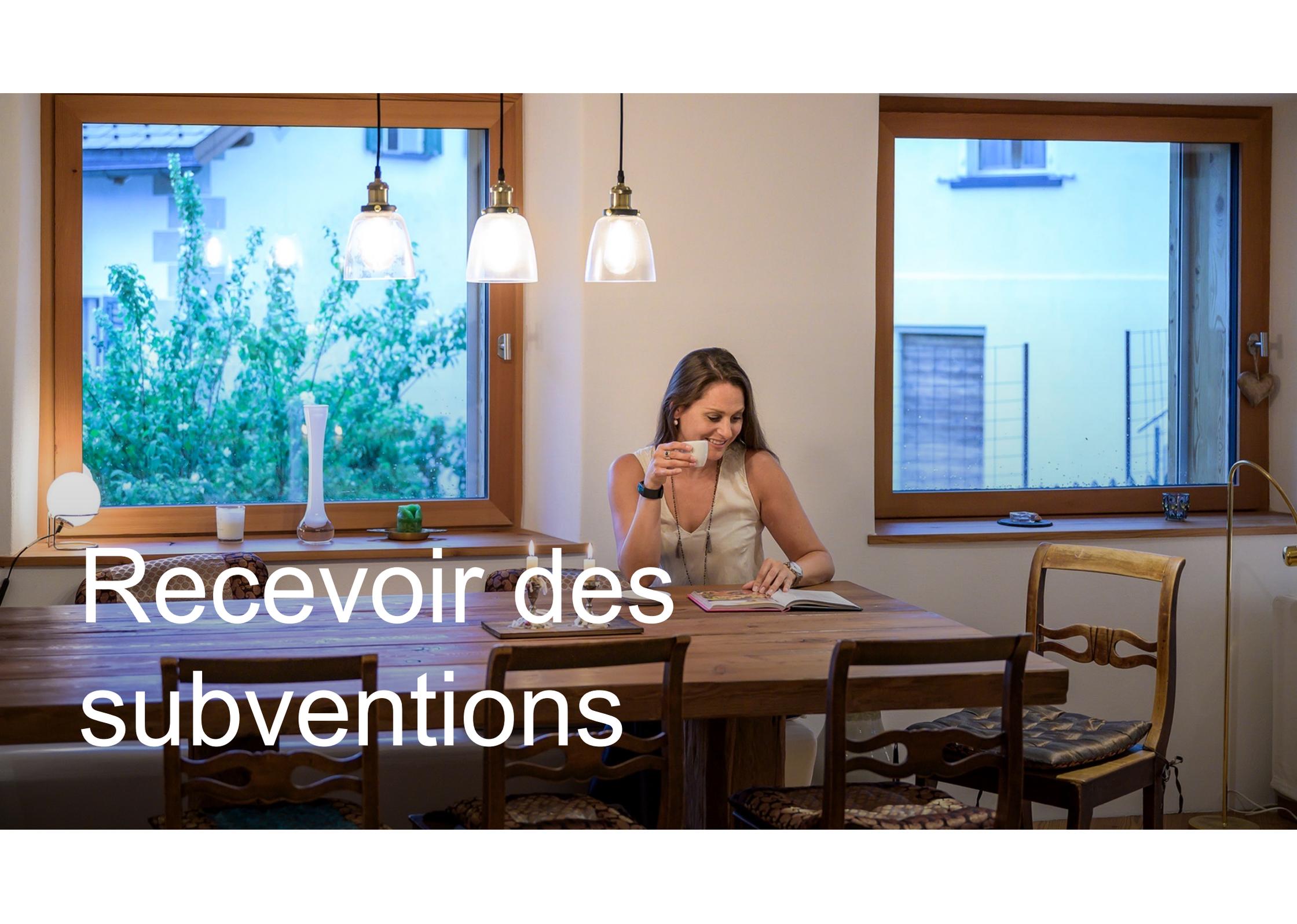
Certains cantons soutiennent financièrement des prestations de conseil telles que des rapports CECB Plus, les conseils incitatifs «Chauffez renouvelable» et des formations correspondantes.



Prestations de conseil des PME dans le secteur de la construction

- Conseil CECB et conseil incitatif «Chauffez renouvelable» (ou collaboration avec **des experts formés**)
- Élaboration d'un concept d'assainissement et conseils au cours du processus
- Traitement de la demande de subventions et dépôt des documents relatifs à l'achèvement des travaux
- Soutien dans les questions relatives au financement, à l'optimisation fiscale et à la commercialisation





Recevoir des subventions

Mesures encouragées

Isolation thermique	Chauffage au bois	Pompe à chaleur	Raccordement à un réseau de chauffage
Capteurs solaires	Ventilation intérieure	Amélioration de la classe d'efficacité CECB	Réduction des besoins de chaleur et des besoins en énergie pour le chauffage
Rénovation complète avec Minergie ou certificat CECB	Nouvelle construction / nouvelle construction de remplacement avec Minergie-P ou CECB A/A	Extension de réseaux de chauffage	Analyse et conseil
Assurance qualité			

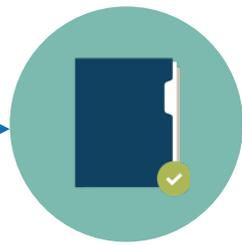
Marche à suivre

1. Demande d'un conseil énergétique



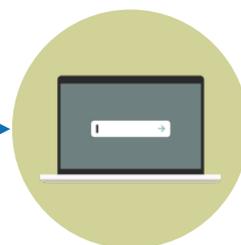
Un CECB® Plus décrit l'état actuel et propose des recommandations en vue d'améliorations

2. Élaboration d'un concept d'assainissement



Une planification adéquate permet d'éviter les risques et les mauvais investissements

3. Demande de subventions



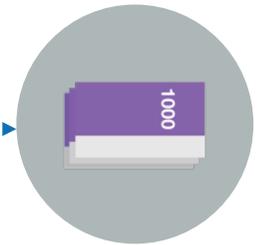
Une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux

4. Assainissement



Mise en œuvre de l'assainissement

5. Dépôt des documents d'achèvement



Versement des subventions après vérification finale. Recommander le programme d'encouragement

Étape 1: demande d'un conseil énergétique



Le CECB® Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments avec recommandations) fournit des indications sur l'état énergétique d'un bâtiment et contient jusqu'à trois variantes concrètes d'assainissement (y compris coûts et économies d'énergie possibles). Le CECB Plus est obligatoire pour le subventionnement des enveloppes du bâtiment (dès 10 000 fr. de subvention).

→ **Trouvez un expert sur [cecb.ch](https://www.cecb.ch)**

Le conseil incitatif « Chauffez renouvelable » vous montre comment il vous est possible de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables.

→ **Trouvez un expert du conseil incitatif sur [chauffezrenouvelable.ch](https://www.chauffezrenouvelable.ch)**

De nombreux cantons, communes ou fournisseurs d'énergie proposent une première série de conseils avantageux.

→ **Renseignez-vous auprès de votre conseiller en énergie régional**
<https://www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/services-de-conseil>

Étape 2: élaboration d'un concept d'assainissement



Une bonne planification permet d'éviter les mauvais investissements. Le concept doit notamment tenir compte des éléments suivants:

- Renouvellement des parties du bâtiment qui ont leur importance en termes d'énergie
- Label (p. ex. Minergie) ou classe d'efficacité du CECB
- Choix du système de chauffage
- Renouvellement d'autres parties du bâtiment, évent. en lien avec les rénovations énergétiques (cuisine, salle de bain, ...)
- Assainissement en plusieurs étapes
- Prise en compte de l'impact financier

→ **Faites appel à un spécialiste (architecte, planificateur)**



Étape 3: demande de subventions



Les mesures subventionnées dépendent fortement de la commune ou du canton.

→ **Vue d'ensemble des subventions dans votre commune:**

www.francsenergie.ch

Renseignez-vous sur les conditions d'octroi des subventions et sur les documents à fournir (plans, descriptions du projet, ...).

→ **Informez-vous et déposez votre demande AVANT le début des travaux: leprogrammebatiments.ch**

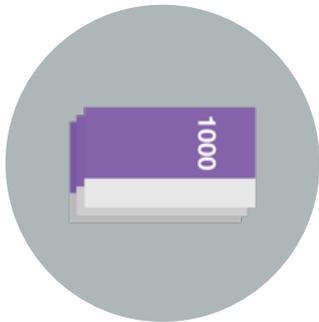
Étape 4: assainissement



Environ 2 à 4 semaines après avoir déposé votre demande, vous recevez la promesse de subvention de la part du centre de traitement des demandes du canton. Vous pouvez alors commencer l'assainissement.

→ **Mettez en œuvre les mesures planifiées en tenant compte des particularités du canton concernant les délais.**

Étape 5: Dépôt des documents d'achèvement et obtention des subventions



Après l'assainissement, déposez le formulaire d'achèvement (avec les annexes et les coordonnées bancaires).

→ **Portail cantonal de gestion des demandes sur leprogrammebatiments.ch**

Le centre de traitement des demandes du canton vérifie que les conditions d'octroi des subventions ont été respectées.

→ **Versement des subventions**

Faites part de votre expérience et incitez vos amis et vos connaissances à rénover et recourir au Programme Bâtiments. Merci!

→ **Recommandez le programme d'encouragement et téléchargez votre bon exemple sur [Rajeunis ton bâtiment!](#)**

Ajustez le chauffage



Une fois l'enveloppe du bâtiment assainie avec succès, le système de chauffage doit impérativement être adapté au nouveau contexte. L'objectif est d'éviter qu'une grande partie des effets d'économie ne soit perdue, ce qui occasionnerait des frais inutiles tout en nuisant à l'environnement.

→ **Faites régler votre chauffage par votre installateur en chauffage.**

Informez les locataires



N'oubliez pas d'impliquer les locataires en temps opportun.

→ **Informez suffisamment tôt (et en plusieurs étapes) les locataires, en commençant environ 18 mois avant le début prévu des travaux**

Une participation des locataires, en ce qui concerne par exemple la période de l'assainissement, favorise la compréhension du projet

→ **Examinez en temps voulu les possibilités de participation**

Les augmentations de loyer sont autorisées étant donné que les investissements apportent une plus-value.

→ **Tenez compte des exigences légales**



Partagez votre expérience



Vous vous sentez bien dans votre nouveau domicile? N'hésitez pas à en parler! Vous pourrez ainsi inciter vos amis, vos connaissances et votre entourage à profiter du Programme Bâtiments.

SuisseEnergie – le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique – recueille des exemples d'assainissement réussis et les présente dans la rubrique « Rajeunis ton bâtiment! » de son site web ainsi que sur le site web du Programme Bâtiments.

→ **Enregistrez votre projet auprès de SuisseEnergie**

www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/rajeunis-ton-batiment-recherche



Bon à savoir

- Une bonne planification est un aspect primordial – il est judicieux de commencer par un CECB Plus.
- Les demandes de subventions doivent être soumises avant le début des travaux.
- Les cantons décident sur la base du ModEnHa quelles mesures sont subventionnées et dans quelle ampleur. Informez-vous suffisamment tôt auprès de votre canton sur les possibilités de subventions dans le cadre du Programme Bâtiments.
- Les assainissements énergétiques valent le coup: ils sont rentables, augmentent le confort d'habitation et contribuent à la protection du climat.

Merci!

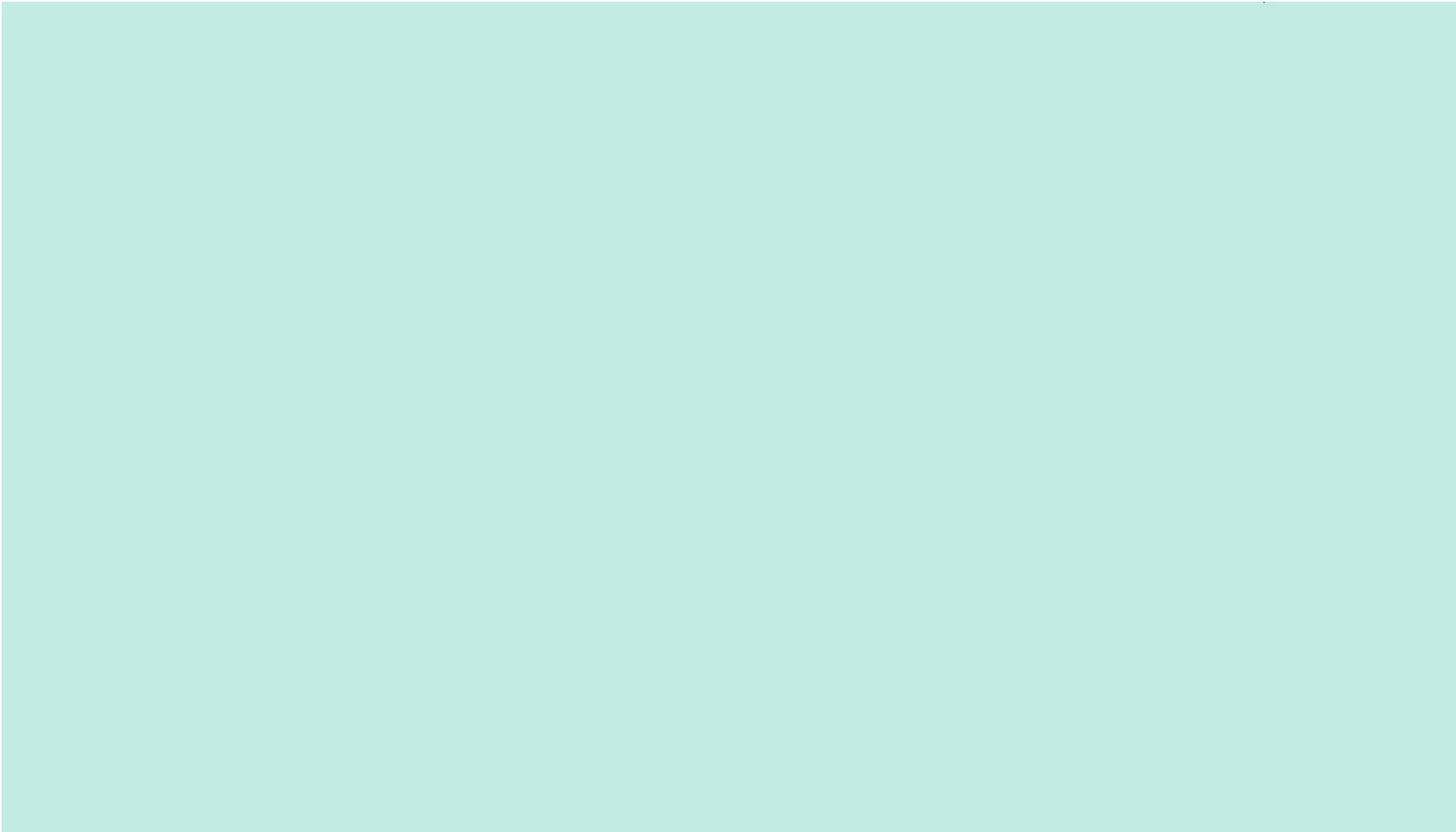
www.leprogrammebatiments.ch

Vidéo « Le Programme Bâtiments: comment ça marche? »



Vidéos présentant des situations d'assainissement

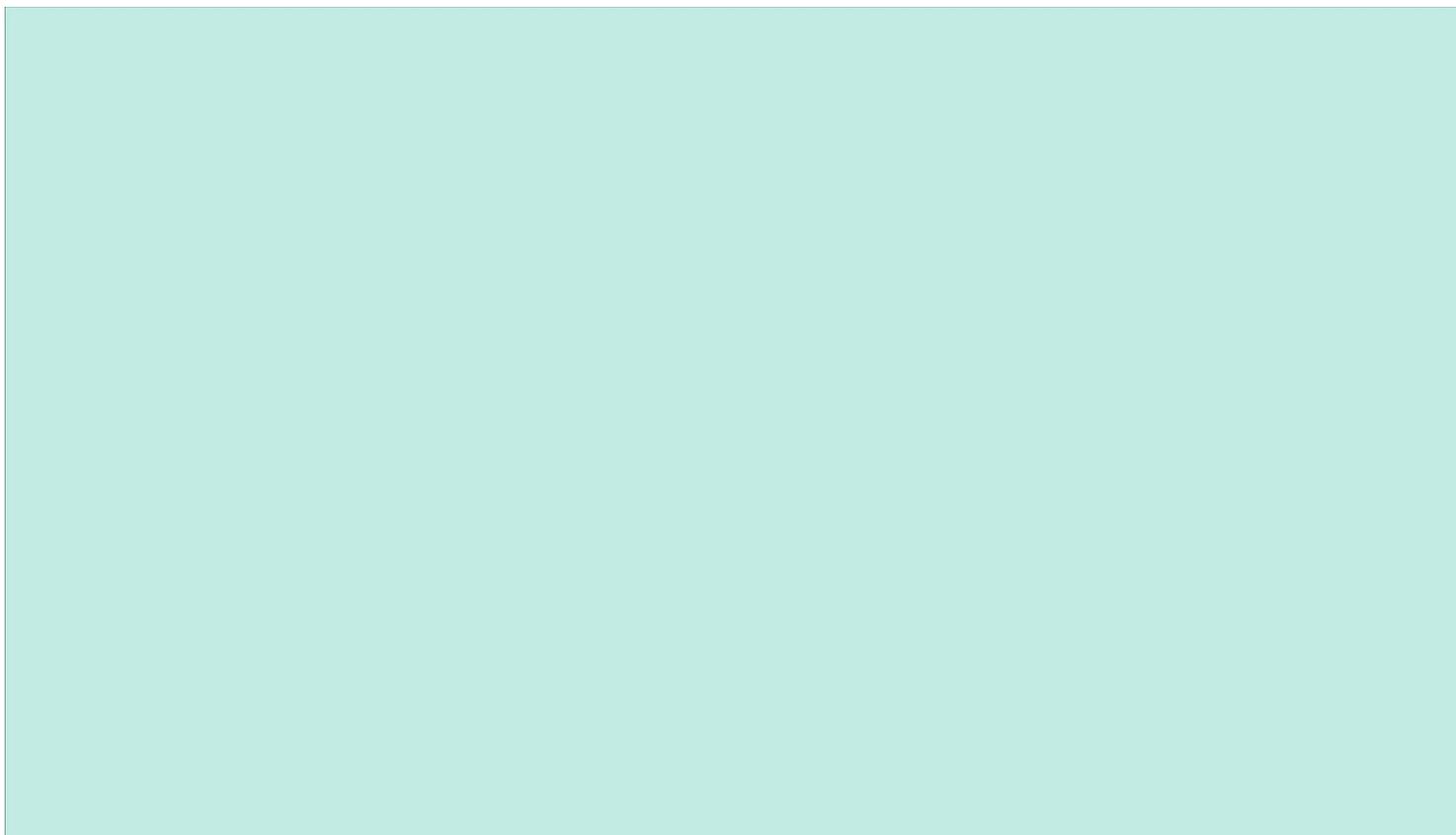
Vidéo « Un plus en termes de climat, de coûts et de confort »



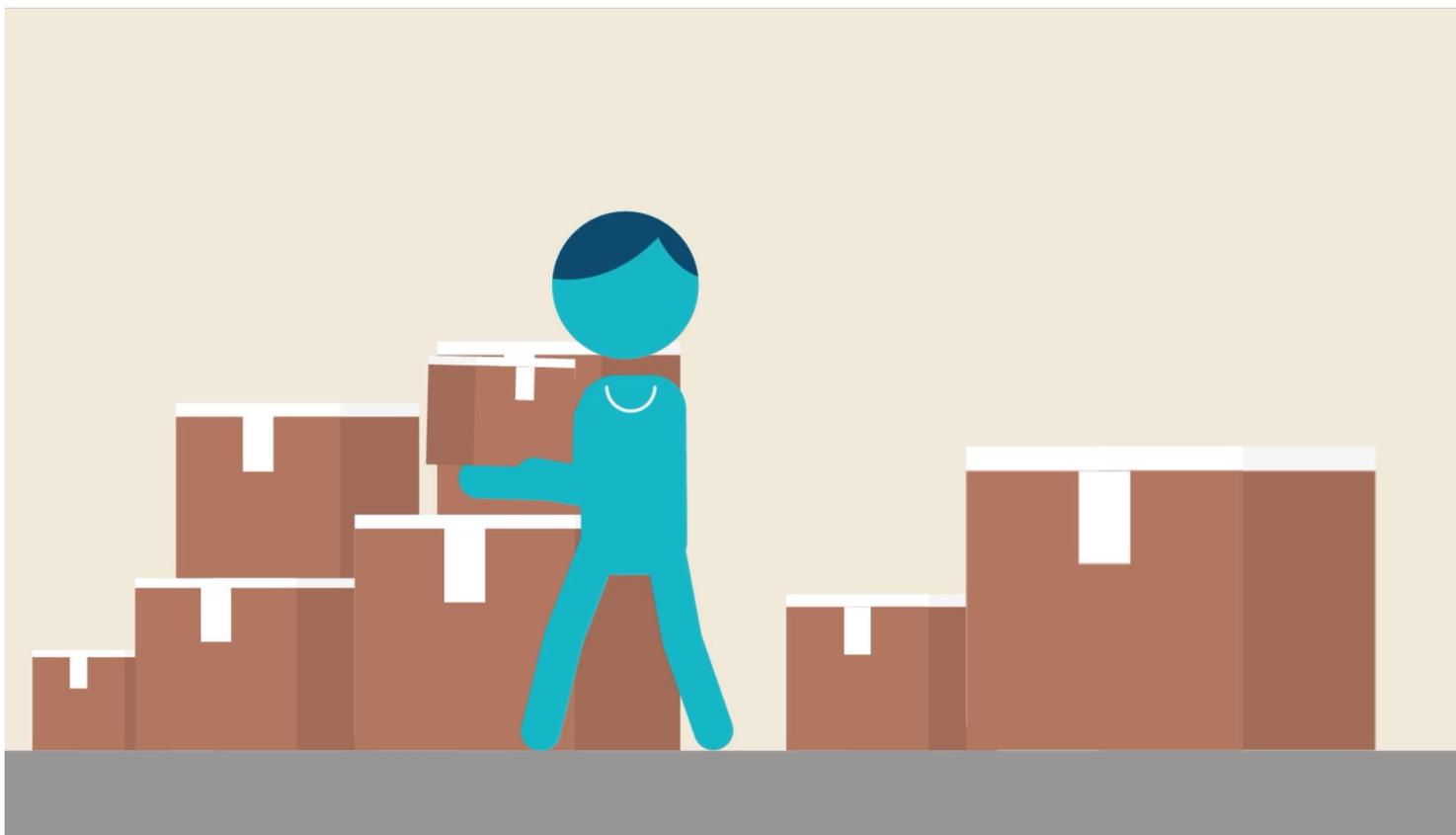
Vidéo « Le chauffage rend l'âme – que faire? »



Vidéo « Rendre son nouveau foyer efficace sur le plan énergétique »



Vidéo « Des locataires satisfaits: un choix payant »



Vidéo « Le toit présente des fuites »



Vidéo « Les enfants quittent le nid »

